Cfdt
des choix, des actes
Syndicat Francilien
Communication
Conseil, Culture

PIC Lognes

Lundi 13 octobre 2008

www.cfdtsff3c.org

9 000 € pour quoi faire ?

Rappelez-vous, en juillet 2007 un accord améliorant les mesures en faveur des personnels de nuit était signé par deux syndicats : la CGC et la CFTC.

Aucune syndicat n'ayant fait valoir son droit d'opposition, l'accord s'est donc appliqué dès le 1er juillet 2007. Il permettait le versement d'une surcompensation de 0,50€ brut par heure travaillée entre 0h et 6h. Tout agent exerçant au courrier en nuit qui souhaitait disposer d'un régime de travail en jour bénéficiait d'une prime exceptionnelle de 2500€. Un article de cet accord portait sur la prévention de la santé, avec notamment l'engagement de La Poste de proposer à chaque agent de nuit une restauration équilibrée et adaptée.

Mais surtout l'accord laissait apparaître des mesures visant à faciliter l'harmonisation de la vie professionnelle et de la vie personnelle avec une enveloppe de 800 000€ attribuée par La Poste pour faciliter l'articulation du travail nocturne des agents avec l'exercice de leurs responsabilités familiales et sociales.

Un accord a toujours une durée de vie. En clair, une date de début et une date de fin. Pour le cas présent la durée de vie est de 18 mois. L'accord prend donc fin en janvier 2009. Pourtant les organisations signataires ne se sont jamais souciées de comment et quand utiliser les 800 000€. Dernièrement La Poste a dispatché cette somme sur les différentes DOTC en tenant compte de leur importance.

9 000€ ont été versés sur la DOTC du 77 à destination du personnel de nuit de la PIC de Lognes puisque c'est le seul centre de la DOTC 77 qui fonctionne la nuit.

Aujourd'hui l'ensemble des organisations syndicales sont appelés à faire des propositions sur les moyens d'utiliser ces 9 000€. Sachant que les propositions doivent correspondre en priorité à l'articulation du travail nocturne avec l'exercice des responsabilités familiales et sociales. Une possibilité d'extension à la restauration et à la prévention de la santé est possible puisque figurant dans l'accord. D'où la difficulté !!!

Sur La PIC Paris Nord Gonesse, plusieurs syndicats dont la CFDT, ont tout de suite pensé à des bons d'essence ou des chèques cadeaux. A la veille de Noël, ils auraient été les bienvenus. Mais nous nous sommes heurtés au fait que nos propositions n'étaient pas en adéquation avec l'accord, et nous avons essuyé un refus non négociable.

Il faut donc pour la PIC de Lognes, trouver des propositions avant le 28 octobre 2008, date de la plénière programmée par La Direction locale.

Pour la CFDT plusieurs pistes peuvent être étudiées :

- La distribution de chèques emploi service universel. C'est un chèque nominatif destiné uniquement à la petite enfance, la dépendance, ou les petits travaux. Il permet de rémunérer la personne que vous allez employer à votre domicile ou l'organisme auquel vous allez faire appel. Sa valeur faciale est de 15€. Habituellement 10€ sont pris en charge par La poste et 5€ reste à la charge de l'agent. Sur ces 5€, la moitié est déductible des impôts.

Pour la CFDT, il est hors de question de reproduire le scénario de la DOTC du 78. Prendre les 9000€, les diviser par le nombre d'agent de nuit sur la PIC de Lognes, et leur octroyer des chèques emploi service sans même savoir s'ils en auront vraiment l'utilité. Nous rappelons qu'ils sont nominatifs et ne peuvent pas être utilisés par une tierce personne. Ils ont une durée de vie d'une année. Si vous ne les utilisez pas, ils sont perdus...
La CFDT a demandé qu'une présentation soit faite à l'ensemble des agents de nuit afin de recenser ceux qui souhaiteraient en bénéficier.

- Faciliter l'accès à la restauration et au distributeur de boissons et sandwitchs en donnant aux agents de nuit des cartes sur lesquelles seraient créditées une somme qu'ils pourraient utiliser tant au restaurant que sur les distributeurs.

- Améliorer la qualité de vie pendant les pauses avec un réel aménagement des salles de pause.

Cette piste si elle était retenue ne devrait représenter qu'une partie de l'enveloppe des 9000€. Il est hors de question que la DOTC du 77 se décharge de ses responsabilités en faisant payer au personnel du matériel qu'elle aurait du de toutes façons installer et donc prendre à sa charge.

- Donner une partie de l'enveloppe à l'association du personnel. A charge à celle-ci de trouver comment l'utiliser.

Comme vous pouvez le voir, le problème est complexe mais nous devons trouver des solutions. Vous le savez aussi bien que nous, tout budget non utilisé passe à la trappe. La Poste ne remet jamais une deuxième fois l'enveloppe sur la table. **Il reste très peu de temps !**
L'ensemble des syndicats est reçu en plénière mardi 28 octobre pour faire des propositions et débattre des pistes éventuelles. **Vous êtes les premiers concernés, faites nous connaître vos idées, vos propositions, vos avis et suggestions.** N'hésitez pas à nous contacter :

Josette TANIERE : 06.81.88.73.00
Sylvie FIGUIERE : 06.71.57.13.01

Avec la CFDT, SOYONS [RESPECTÉS]